

24.03.05



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»
* Clisson * Gorges * Gétigné * Saint-Lumine-de-Clisson *

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 11 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **ONZE MARS** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique en mairie de Clisson (salle de réunion), sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Alexia Pirois,
GETIGNE : Mme Bénédicte Loiret,
GORGES : Mme Séverine Protois-Menu, Mme Sonia Petit,
SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran, Mme Janick Rivière (suppléante).

Absentes excusées :

CLISSON : Mme Véronique Jousset (procuration à Mme Alexia Pirois),
GETIGNE : Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret).

Absente :

SAINT-LUMINE : Mme Cécile Morisseau.

Secrétaire de séance : Madame Alexia Pirois.

Date de convocation : 05 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 8	Présents : 6	Excusés : 2	Absents : 1	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------

RESSOURCES HUMAINES

▫ **Modification du tableau des effectifs**

Madame la Présidente expose les faits.

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...).

L'avis préalable du comité technique départemental, dont dépend le SIVU, est obligatoire pour toute suppression de poste mais pas pour les créations de postes.

Le recrutement d'un directeur administratif et financier a été décidé par le SIVU de la petite enfance et une offre d'emploi a été publiée à cette fin. Le jury de recrutement a délibéré sur le candidat retenu qui a accepté la proposition. Afin de pourvoir cet emploi, il convient d'ouvrir un poste correspondant, au tableau des effectifs.

Madame la Présidente propose d'ouvrir ce poste à compter du 8 avril 2024 sur le grade d'attaché.

Direction

- Création d'un poste de directeur administratif et financier, au grade d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 8 avril 2024.

Après avoir entendu ce rapport,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le budget du SIVU de la petite enfance,

VU les différents textes, portant dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération n°24.02.03 en date du 5 février 2024, modifiant le tableau des effectifs du SIVU de la petite enfance,

VU l'avis du bureau syndical réuni le 23 février 2024,

Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20240311-DEL-240305-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du SIVU de la petite enfance et aux nécessités de service,

**Et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

APPROUVE la création d'un poste d'attaché à temps complet, avec effet au 8 avril 2024,

FIXE le nouveau tableau des effectifs, tel qu'il est annexé, avec effet au 8 avril 2024,

DIT que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 5 février 2024,

DIT que les crédits seront inscrits au budget,

AUTORISE Madame la Présidente, ou à défaut une Vice-présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Madame Alexia Pirois
Secrétaire de séance

Madame Séverine Protois-Menu
Présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

13 MARS 2024

- son affichage le

15 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20240311-DEL-240305-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

**CRECHE INTERCOMMUNALE
TABLEAU DES EFFECTIFS**

SERVICE	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
DIRECTION		2	2
	Attaché territorial	1	1
	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS		17	14
	Infirmier en soins généraux - TNC 21 h 42	1	1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
	Éducateur de jeunes enfants	1	1
	Éducateur de jeunes enfants - TNC 28 h	1	1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure - TNC 28 h	3	0
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	2
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	3	3
	Auxiliaire de puériculture de classe normale - TNC 28 h	1	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - TNC 28 h	1	1
	Adjoint d'animation	2	2
	Adjoint d'animation TNC 28 h	1	1
ENTRETIEN DES LOCAUX		1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
		20	17

Modifications apportées

